

# DISPOSITIF FOOT FÉMININ 2026-2027

## FOOTBALL FÉMININ

Lycée **BLAISE PASCAL** –CHÂTEAUROUX

Le club de la **Berrichonne de Châteauroux Football**, le **District de l'Indre de Football** et le lycée **Blaise Pascal** de Châteauroux proposent un dispositif football proposé aux élèves filles du lycée afin de leur permettre d'avoir une pratique intensive de leur sport tout en menant au mieux leurs études. L'admission dans ce dispositif est ouverte aux filles, qu'elles soient en seconde, première ou terminale.

### LE DOSSIER DE CANDIDATURE

#### ♦ *Composition :*

#### 1° - **Le dossier :**

- indiquant le niveau de pratique
- comportant l'avis d'orientation provisoire et les appréciations du professeur d'EPS et du chef d'établissement.

#### 2° - **Les bulletins scolaires** des 2 premiers trimestres de l'année en cours.

#### 3° - **Une lettre de motivation**

#### 4° - **Copie de la licence de football de la saison.**

#### ♦ *Calendrier :*

- 10 avril 2026 : Date limite de dépôt du dossier.
- 4 au 7 mai 2026 : Étude des candidatures.
- 20 mai 2026 : Évaluations sportives
- A partir du 21 mai 2026 : Réponses aux familles PAR MAIL

### DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION :

Une commission de sélection étudiera les dossiers d'inscription (résultats scolaires, comportement) et donnera une liste d'élèves convoqués pour la journée de tests sportifs.

L'admissibilité sera prononcée par la commission d'admission, qui statue en dernier ressort. En cas de refus du dossier, l'avis sera motivé.

### LA VIE DANS LE DISPOSITIF :

Les élèves du dispositif football féminin peuvent être internes au lycée (prix de la pension annuelle : entre 1400 et 2000 € selon quotient familial (tarifs 2025)).

## 1° - LES ÉTUDES :

Les élèves du dispositif suivent la même scolarité que leurs camarades de niveau équivalent.

L'appartenance à ce dispositif n'apporte pas de points pour le bac. En revanche une appréciation apparaîtra dans les bulletins trimestriels.

Le responsable du suivi pour l'année scolaire est Cédric THOMAS, coordonnateur – enseignant d'EPS, qui sera en charge de l'accompagnement scolaire en lien avec les CPE et les professeurs principaux concernés.

## 2° - LE FOOTBALL :

Les filles concernées par ce dispositif restent licenciées dans leur club respectif.

Elles bénéficient de l'horaire hebdomadaire d'EPS en vigueur et suivent 2 entraînements de football, sous la direction d'un entraîneur diplômé de la Berrichonne de Châteauroux, le lundi et le mercredi, de 19h30 à 21h00, au stade Claude Jamet.

Les trajets entre le lycée et le club sont pris en charge par le club, sous sa responsabilité.

Les élèves doivent entrer dans cette section avec des qualités humaines affirmées leur permettant de mener de front les études et le football. **Le sérieux, la volonté et la persévérance** sont nécessaires pour RÉUSSIR.

## 3° - LE FUTSAL :

Les filles de ce dispositif participent à un entraînement de futsal d'une durée de 1 heure par semaine, en dehors du temps scolaire (le mardi ou le jeudi soir), sous la direction de Cédric THOMAS, professeur d'EPS, coordonnateur des sections sportives de l'établissement.

## 4° - LES COMPÉTITIONS UNSS :

Les filles de ce dispositif doivent être licenciées à l'Association Sportive du lycée (licence à 20€), afin de pouvoir participer aux championnats de football à 7 et de futsal, et au cross départemental. L'équipe 2024-2025 est vice-championne académique dès sa 1ère participation au championnat régional.

## 5° - L'INTERNAT:

Des places à l'internat sont réservées pour les filles de la section. Un aménagement des horaires de repas leur sera proposé.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Professeur référent :  
M. THOMAS Cédric  
Cedric.Thomas@ac-orleans-tours.fr

Lycée Blaise Pascal  
27 bd Blaise Pascal  
BP 569  
36000 CHÂTEAUROUX  
Tél. : 02.54.53.55.00



Le District de l'Indre  
91 allée des Platanes  
BP 113  
36002 CHÂTEAUROUX  
Tél. : 02.54.08.12.30

